

## Conseil Municipal du 23 juin 2008

L'an deux mil huit et le vingt trois juin, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à vingt heures. Date de convocation le dix sept juin deux mil huit.

**Étaient présents :** MM Robert BALDÈS, maire, Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, M. Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Alain DUPOUY, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS, conseillers.

**Étaient absents excusés ayant donné procuration :** René ARRIGHI pouvoir à Christiane SOU, Rosiane COUDOUIN pouvoir à Valérie PIRRONE, Sandrine NUEL pouvoir à Raymond RODRIGUEZ,

**Était absent excusé :** Christian SCHMAUCH

**Secrétaire de séance :** Valérie PIRRONE

### *Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 11 juin 2008*

Avant l'ouverture de séance Monsieur le Maire informe les conseillers de la naissance de Rosa le 16 juin dernier. Le conseil présente ses félicitations aux parents Sandrine NUEL et David De SOUZA.

René ARRIGHI est hospitalisé depuis jeudi soir, il faut prévoir son remplacement car il occupe un poste important avec de multiples charges. Les agents de la commune, ont une excellente connaissance des besoins journaliers et font face sans problème aux travaux en cours, y compris dans les bâtiments. Les conseillers municipaux souhaitent un prompt rétablissement à René ARRIGHI.

### **1° Remplacement des portes et fenêtres de l'école**

Monsieur le Maire, compte tenu de l'absence de René ARRIGHI, présente ce dossier.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 19 juin dernier. Deux offres seulement ont été réceptionnées. Après l'étude de ces devis ils s'avèrent incomplets. **Jean-Christophe MARMEY** membre de la commission a reçu une troisième entreprise dans les jours suivants. L'entrepreneur soulève un nouveau problème concernant l'ouverture des portes qui doit s'effectuer sur l'extérieur, pour des raisons de sécurité. Dans ce cas les contrevents pourraient devenir gênants. La qualité des portes, et plus particulièrement du vitrage, devrait alors en tenir compte.

**Jean-Louis GUIRAUD** membre de la commission bâtiments, en l'absence de René ARRIGHI, prend le dossier en charge. Il sollicitera l'avis du Président de la Commission de Sécurité auprès de la Sous-préfecture de Blaye sur le problème que soulève l'ouverture des portes. Il va réaliser un état des lieux et représentera le dossier de consultation des entreprises aux artisans afin d'avoir des devis beaucoup plus explicites et conformes aux besoins.

**Robert BALDÈS** craint de devoir changer également les boiseries. Toutes ces modifications pourraient avoir des conséquences financières. Il n'est pas possible aujourd'hui de décider de ces travaux et pratiquement impossible de passer la commande avant le 14 juillet. Il est donc préférable de prévoir le remplacement des ces portes et fenêtres pendant les vacances de Toussaint ou de Noël qui se fera en plusieurs étapes si leur coût dépasse les prévisions.

Un conseil municipal aura lieu en septembre afin d'étudier de nouveau ce dossier.

**Robert BALDÈS** propose que **Michel LECRENAIS** membre de la commission « salles de la commune » supplée René ARRIGHI pendant son absence pour l'état des lieux et les démarches lors des locations de salles.

**Jean-Louis GUIRAUD** a pris rendez-vous pour jeudi matin 8h15 à La Gabare avec le plombier pour régler le problème de climatisation. Il faut demander à l'agent communal d'être présent si possible. Robert BALDÈS sera également au rendez-vous ainsi que Michel LECRENAIS.

### **2° Subvention aux Restaurants du Cœur (Christiane SOU)**

**Christiane SOU** propose aux conseillers de voter une subvention aux « Restaurants du Cœur ». Le centre de distribution de Bourg accueille quelques bénéficiaires de la commune. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer une subvention aux « Restaurants du Cœur » d'un montant de 50 €. Cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget primitif 2008 de la commune.

Vote : 14 pour

### **3° Révision de certains loyers (Christiane SOU)**

**Christiane SOU** propose l'application du nouvel indice de référence des loyers qui prévoit +1,81% pour l'année à venir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'augmentation de 1,81% du montant hors charges des logements sociaux soit :

**DUONG**

Logement 1 passe de 252,05 € à 256,61 € (Mme CHAGNA)

Logement 2 passe de 310,69 € à 316,31 € (Mme PEREZ)

Logement 3 passe de 331,07 € à 337,06 € (M.Mme EL GANJAOU)

Logement 4 passe de 358,61 € à 365,10 € (Mme GUILLOT)

Logement 5 passe de 252,05 € à 256,61 € (Mle COUGARD)

Logement 6 passe de 252,59 € à 257,16 € (M.COMBERTON)

**DUPONT**

Logement 1 passe de 417,31 € à 424,86 € (Mme BERTAUD)

Logement 2 passe de 490,21 € à 499,08 € (Mle TERRADE M.LALANNE)

**L'INSTITUT de BEAUTE**

Passe de 300 € à 356,33 € (Mme BLAIS), comme convenu lors de la signature du contrat de location en date du 2 juin 2007.

Vote : 14 pour

### **4° Remise à disposition concession cimetière (Christiane SOU)**

**Christiane SOU** expose au conseil municipal que par délibération du 7 juin 2002 la concession de l'ancien cimetière portant le n° 85 a été rétrocédée à la commune à charge pour elle de la remettre en état, et qu'il convient de fixer les conditions dans lesquelles elle pourra être mise à la disposition du public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide qu'outre les charges habituelles de l'acte de concession, le nouveau concessionnaire versera dans la caisse municipale, à titre de frais de remise en état et de plus value, pour la concession n°85 une somme de 2 000 €.

Vote : 14 pour

**Valérie PIRRONE** s'informe sur la réglementation pour la mise à disposition d'une concession perpétuelle.

**Christiane SOU** explique qu'à Gauriac les concessions sont effectivement perpétuelles. Dans le cas de constat d'abandon effectif (délabrement de l'édifice, envahissement par des végétaux) fait par une commission et après avoir fait des recherches sur la famille du concessionnaire par affichage à la porte du cimetière ainsi que par voie de presse par exemple,

il est possible pour la commune de récupérer le caveau, de le remettre en état, de le vider pour le mettre à la disposition d'un nouveau concessionnaire.

### **5° Acquisition d'un terrain au lieu-dit La Plaine de la Mayanne AK n°553 (Robert BALDÈS)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une promesse de vente a été signée le 12 avril 2008 par le propriétaire d'une parcelle de terrain située à la Plaine de la Mayanne section AK n°553 pour une superficie de 5078 m<sup>2</sup> au prix de 6 000 €. À proximité du gymnase et du préfabriqué cette zone boisée, déjà entretenue par la commune et utilisée lors de certaines manifestations et plus particulièrement pour la fête du village, permettra d'avoir un espace supplémentaire disponible pour les Gauriacais. Cette dépense est prévue au budget primitif.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte définitif pour cette acquisition.

Vote : 14 pour

### **6° Décisions modificatives (Robert BALDÈS)**

- **subvention école VTT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été oublié lors du vote du budget primitif 2008 et plus particulièrement pour l'attribution des subventions aux associations de prévoir 300 € pour l'activité « école » au club de VTT de Gauriac.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à la décision modificative suivante :

*Dépenses de fonctionnement*

Article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations) divers – 300 €

Article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations) VTT + 300 €

Vote : 14 pour

**Raymond RODRIGUEZ** remarque que l'école de VTT fonctionne bien que c'est une activité dynamique comme le basket sur Gauriac

- **ligne intérêts des remboursements d'emprunts**

Il y a eu une erreur sur la ligne budgétaire concernant le remboursement des intérêts des emprunts lors du vote du budget primitif 2008. Le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à la décision modificative suivante :

*Dépenses de fonctionnement*

Article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) + 364 €

Article 658 (charges subv.gest.courante) – 364 €

### **7° Cadence d'amortissement PLU (Robert BALDÈS)**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande du Trésor Public concernant la cadence d'amortissement pour l'élaboration du PLU.

Le conseil municipal à l'unanimité décide que la cadence d'amortissement sera sur 5 ans.

exercice	Valeur d'origine	Montant annuel	Montant cumulé	Valeur nette comptable
2007	15 930.22			15 930.22
2008		3 186.00	3 186.00	12 744.22
2009		3 186.00	6 372.00	9 558.22
2010		3 186.00	9 558.00	6 372.22
2011		3 186.00	12 744.00	3 186.22
2012		3 186.22	15 930.22	0.00

Les crédits d'ordre budgétaire ont été approuvés lors du vote du budget primitif 2008.

Vote : 14 pour

## **8° Annulation délibération provision (Robert BALDÈS)**

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'annuler la délibération du 4 avril 2008 concernant les provisions.

## **9° Marché travaux de voiries**

Christian SCHMAUCH étant absent excusé Robert BALDÈS présente le dossier travaux de voirie.

Un premier point est fait sur le projet du parking de la Gabare qui demande une nouvelle réflexion. L'implantation d'un espace de jeux pour les enfants, indispensable pour leur sécurité, tel qu'il est prévu aujourd'hui pose un problème d'accessibilité. Le portail bloquerait l'issue de secours et occasionnerait une gêne pour les utilisateurs, plus particulièrement pour les traiteurs lors de la manutention du matériel.

**Valérie PIRRONE** pense que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lors des manifestations. Il faut cependant prendre toutes les précautions nécessaires et peut être prévoir un portail plus haut.

**Robert BALDÈS** après en avoir débattu sur place avec **Jean Louis GUIRAUD** qui a conçu un plan informatisé, propose de changer la configuration du jardin pour enfants.

**Jean-Louis GUIRAUD** prévoit des potelets entre le parking et le grillage afin d'éviter que les voitures le dégrade en manœuvrant. Il souhaite prendre conseil auprès du Président de la commission de sécurité de la Sous-préfecture de Blaye.

**Jean-Marie ARRIVÉ** attend le plan définitif de cet aménagement pour organiser les espaces verts.

**Robert BALDÈS** propose de réunir les commissions fleurissement, bâtiments et voirie afin de peaufiner ce dossier avant de lancer les travaux.

Il est urgent aujourd'hui de réparer, avant l'hiver, les routes endommagées par l'orage du 28 mai dernier. Une demande « exceptionnelle » au titre de la DGE a été déposée à la Sous-préfecture. Une seconde sollicitation d'aide le sera auprès du Conseil Général dès que possible.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour lancer le marché de voirie pour :

- dégâts suite à l'orage VC 6 de Grillet, VC 19 du Lavoir, VC 4 de la Garenne, VC 8 de la Vierge, VC 17 de Perrinque, (devis de la DDE de 24 900 € HT, 29 780,40 € TTC)
- travaux 2008 VC 4 de la Grolle, VC 105 de Laborde, VC 16 de Camp Haut, VC4 de la Garenne, eaux pluviales VC 1 de Francicot, (13 785 € HT, 16 486.86 € TTC)

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour lancer le marché de voirie

Vote : 14 pour

**Raymond RODRIGUEZ** s'informe sur le problème d'écoulement des eaux devant le pressing.

La canalisation doit être refaite par la SCREG répond **Robert BALDÈS**.

**Jean-Louis GUIRAUD** précise qu'après avoir rencontré les agents de la DDE les machines utilisées pour le parking ne sont de toute façon pas les mêmes que pour la voirie par conséquent il n'y aurait pas d'économies réalisées en groupant le parking et la voirie.

## **10° Divers**

### **✓ Changement du lieu d'implantation du bureau de vote**

Compte tenu de l'aménagement de la salle polyvalente « La Gabare », opérationnelle depuis le mois de décembre 2007, le conseil municipal à l'unanimité décide que le siège du bureau de vote de la commune de Gauriac sera à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 à la salle polyvalente au 48 lieu-dit Francicot Nord.

Vote : 14 pour

✓ **Nuisance sonore salle polyvalente**

Monsieur le Maire a reçu une plainte d'un voisin de la salle polyvalente concernant le bruit tard dans la nuit lors d'une manifestation. Il y a plusieurs explications à ce problème (soulèvement de la laine de verre pour la sécher suite à l'orage, absence de groom sur la porte du sas). Ces points sont maintenant réglés.

Par contre la coupure systématique de la sonorisation lorsque les portes de secours s'ouvrent, alors qu'elles doivent demeurer fermées, ne fonctionne pas encore.

**Valérie PIRRONE** propose de contacter le fournisseur de ce matériel.

Cette prestation ne fait pas partie du marché de travaux de la salle polyvalente répond **Robert BALDÈS**, elle a été faite par l'agent technique de la commune à la demande de René ARRIGHI et il semble qu'il y a encore un problème à solutionner.

**Jean-Louis GUIRAUD** préconise de voir avec l'agent technique communal et si besoin de contacter un professionnel.

✓ **Photocopies couleur**

Le nouveau photocopieur au secrétariat de la mairie est opérationnel. Il va se poser le problème des photocopies en couleur. Le coût est beaucoup plus élevé que le noir et blanc.

Après débat le conseil municipal décide que les copies en couleur pourront être réalisées pour les particuliers au tarif suivant :

- 1€ pour 1 copie A4 (2€ recto verso)
- 2€ pour 1 copie A3 (4€ recto verso)

Il faut comprendre que la mairie n'a pas le droit de concurrencer les commerçants.

Pour les associations de la commune un système de code d'accès va être mis en place ce qui permettra de comptabiliser le nombre de copies réalisées par chaque association. Pour les tirages en couleur il leur seront facturés au prix coûtant et le montant déduit de la subvention octroyée chaque année par la commune. Ce service leur sera proposé lors d'une réunion avec les présidents des associations au mois de septembre, puis confirmé par écrit.

Vote : 14 pour

✓ **Tarif emplacement vitrine salle polyvalente**

Le conseil municipal à l'unanimité décide que le prix d'un emplacement dans la vitrine de la salle polyvalente mise à la disposition des vignerons de la commune est de :

- 20 € par an.

Les sommes perçues seront encaissées à l'article 7336 « droits de place » du budget de la commune.

Vote 14 pour

✓ **Standard téléphonique secrétariat**

**Valérie PIRRONE** informe les conseillers que l'installation du nouveau standard téléphonique est prévue pour les 1 et 2 juillet prochain. Elle fait part d'une proposition d'échange de terrain. La propriétaire serait prête à donner une parcelle en bordure de Gironde et le talus jouxtant sa propriété au lieu-dit Furt.

**Jean-Marie ARRIVÉ** demande si cette partie est toujours en zone verte dans le projet du PLU ?

**Raymond RODRIGUEZ** répond que le talus fait partie d'une zone boisée protégée et classée.

Après débat sur le sujet le conseil municipal ne donnera pas suite à cette proposition. L'entretien de la falaise serait une charge considérable pour la commune.

✓ **Gisèle SOU** rapporte un signalement pour le chemin des Coquines qui n'est pas nettoyé.

**Jean-Marie ARRIVÉ** a contrôlé que le travail a été fait. Il semble que la personne qui a soulevé ce problème confonde avec un chemin privé.

✓ **Jean-Louis GUIRAUD** demande où et quand est prévue l'installation du plan de la commune ?

**Jean-Marie ARRIVÉ** propose de le fixer sous l'avant-toit de la Mairie, contre le mur, il pose la question des publicités qui ne sont plus d'actualité. Il pense qu'il serait bien d'avoir un panneau signalétique des viticulteurs à proximité de la vitrine mise à leur disposition à la Gabare.

Il est décidé de faire poser le panneau le plus rapidement possible à l'endroit préconisé ci-dessus. Un plan neuf est disponible au secrétariat.

✓ **Raymond RODRIGUEZ** demande les articles pour le futur journal de Gauriac qui est prévu pour début juillet

✓ **Robert BALDÈS** rappelle qu'il a été décidé en coordination de prendre une stagiaire du mois de septembre au mois de décembre pour un travail hebdomadaire de 35h00. Elle sera affectée plus particulièrement aux espaces verts. Compte tenu de la durée importante de ce stage, le conseil municipal décide de lui octroyer une indemnité mensuelle de 300 € en récompense de son travail.

Vote : 14 pour

✓ **Christiane SOU** signale que le permis de construire du futur acquéreur du terrain au ruisseau du Grenet est accordé. La signature de l'acte de vente devrait intervenir rapidement.

**Robert BALDÈS** rappelle que le prix de la vente sera affecté à l'investissement du projet du terrain de la Plaine.

✓ **Eclairage public**

**Robert BALDÈS** demande que la mise en concurrence pour les 3 lampadaires (Serquin, La Carre, Le Breuil) soit réalisée rapidement pour être opérationnels à l'automne.

Un élu signale que l'éclairage public au Rigalet et Vitescale reste allumé le jour. La panne a été signalée depuis vendredi répond Robert BALDÈS.

Séance levée à 22h00